



Saint-Gervasy

Le magazine n° 58



Prix du jury décerné à S. Paredes pour le « Le Chinois »

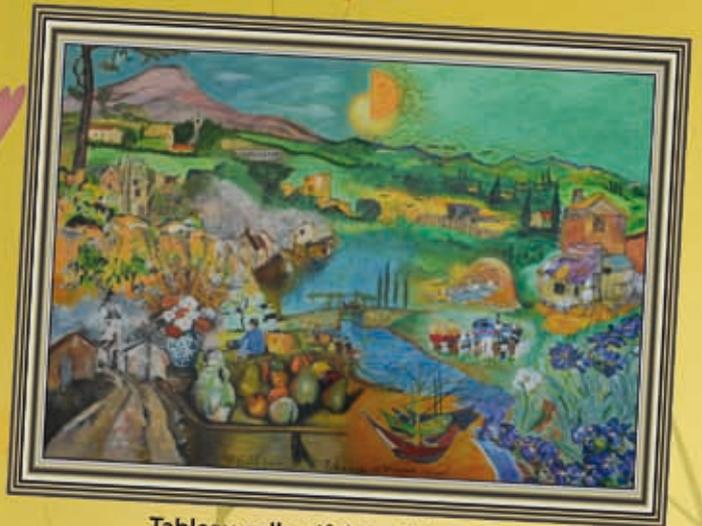


Tableau collectif des adhérents



Oeuvre du peintre d'honneur Christian Vey

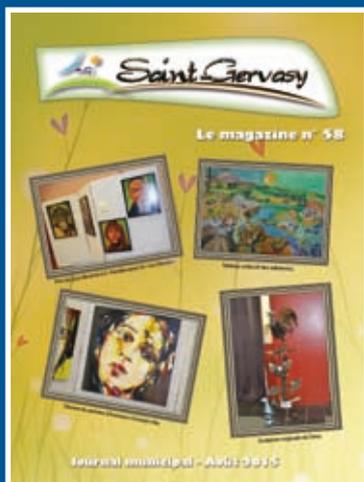


Sculpture originale de Dany

Journal municipal - Août 2015

Sommaire

Le mot du maire	p. 2
Budget	p. 3 - 4
Travaux	p. 5 - 6
Dans la commune	p. 7 - 13
Associations	p. 14
Pratique	p. 15



Journal municipal de la commune de Saint-Gervasy (30)
Directeur de la publication :
Joël Vincent

Conception :
AB OVO - 04 66 62 93 63
www.abovo.fr



Votre magazine municipal est imprimé sur un papier respectant les normes européennes de protection de l'environnement et avec des encres végétales.

Le mot du maire

Je reviens vers vous avec plaisir, comme d'habitude, à travers ce nouveau bulletin municipal... pour faire le point sur la vie de la commune.

Malgré les difficultés conjoncturelles, les projets existent et doivent être conduits. Les investissements sont ralentis et les incertitudes qui perdurent ne facilitent pas leur réalisation.

Soyez convaincus toutefois que nous sommes attentifs aux comptes de la commune et faisons le maximum pour que les restrictions budgétaires ne perturbent pas trop votre vie de tous les jours :

Les travaux de voirie, qui constituent l'essentiel de nos investissements, avancent lentement, certes, mais vont être plus visibles dès la rentrée.

Les études menant aux autorisations de vidéo protection sont bien avancées ; elles mèneront à un phasage des installations de caméras pour sécuriser les lieux sensibles.

Des travaux de protection contre l'incendie, qui sont redevenus à la charge de la commune, ont été réalisés avant l'été sur la colline de Badassel.

« ...nous sommes attentifs aux comptes de la commune et faisons le maximum pour que les restrictions budgétaires ne perturbent pas trop votre vie de tous les jours. »

Pour les autres projets, il faut faire preuve de patience... et nous essayons de positiver ces délais allongés pour figner, pour préciser nos intentions, pour solliciter les aides et les conseils, afin d'obtenir les meilleurs réalisations possibles. Je pense notamment à la supérette, mais aussi à la voirie et aux autres projets qui se préparent en commission.

Du côté « administratif », l'application du PPRi vient bousculer un peu les habitudes de construction dans les zones susceptibles d'être touchées par les inondations. Vous trouverez des extraits des prescriptions dans ce bulletin, n'hésitez pas à venir en mairie pour en savoir plus.

Enfin, les manifestations festives, qui nous rassemblent, ont connu le succès habituel. Et c'est bien ! Ces bons moments, sans enjeux particuliers, sont indispensables à la vie sociale de la commune. C'est là, que nous pouvons nous connaître mieux et prendre conscience de l'existence des autres. C'est toujours avec plaisir que je rencontre de nouveaux habitants, qui bien souvent, apprécient la simplicité et la convivialité de nos manifestations.

Je vous souhaite un bon été. Vous assure de mon dévouement et me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

À bientôt !

Joël Vincent



De plus en plus nombreux, les boulistes

Budget primitif 2015

Le Conseil municipal a voté en mars le budget primitif 2015 :

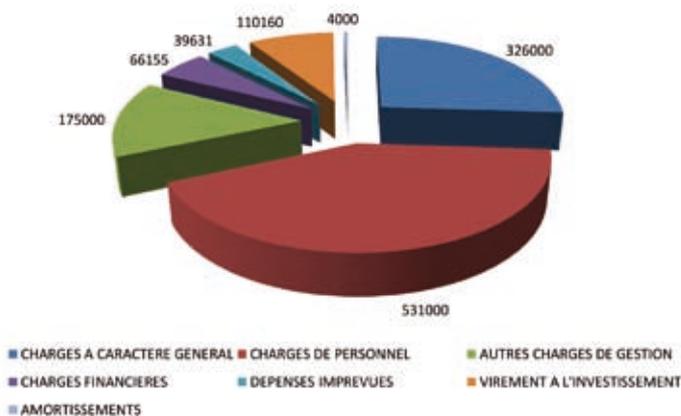
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 251 946 €. Ce budget intègre une gestion stricte des dépenses et une augmentation des taux des impôts pour diminuer l'impact des baisses des dotations de l'État. En investissement, le Conseil municipal arrête plusieurs programmes précisés ci-dessous.

Les financements en investissement proviennent des fonds propres, d'un emprunt et de subventions.

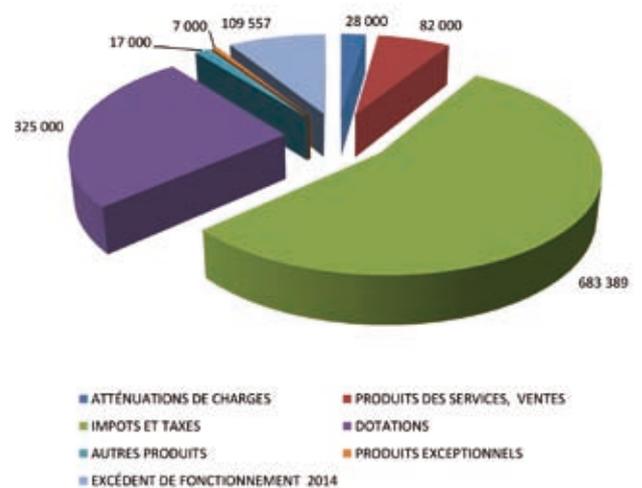
Taux des trois taxes : le taux de la taxe d'habitation, qui était à 13,80 %, est porté à 13,85 % et celui du foncier bâti, qui était de 19 %, est porté à 20,5 %. Le taux du foncier non bâti ne change pas à 73,92 %. La hausse du taux du foncier bâti de 1,5 point et celle de la taxe d'habitation de 0,05 point sont compensées par la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui elle baisse de 2 points à 14,25 %. Vous ne devriez donc pas constater d'augmentation globale de vos impôts locaux concernant la commune.

FONCTIONNEMENT 1 251 946 €

DÉPENSES



RECETTES



INVESTISSEMENT

Différents programmes sont envisagés en dépenses pour 2015 :

Rue du Ventoux	95 000,00 €
Voirie	40 000,00 €
Bâtiments communaux	20 000,00 €
Environnement	25 000,00 €
Sécurité vidéo	30 000,00 €
Matériel	5 000,00 €
Cimetière	4 000,00 €
Illuminations	4 000,00 €

Ces dépenses, auxquelles s'ajoutent les remboursements d'emprunts, sont financées par des subventions, le virement à l'investissement et un emprunt.



MAËS ELECTRICITE
5, RUE DES AIRES
30320 ST GERVASY

Bruno MAËS
Neuf / Rénovation
Portail / Interphonie
Mise en Conformité
Dépannage

04.66.03.19.56 / 06.46.71.91.86
maes.electricite.@free.fr

Carte conservatrice pour fleurs coupées offerte par :

Le Bouquet



11, place du Marché - 30320 ST GERVASY
Tél. 04 66 75 03 19



COMPTE ADMINISTRATIF 2014

(Comptes effectifs et définitifs pour 2014)

DÉPENSES

RECETTES

FONCTIONNEMENT	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	295 123,39
CHARGES DE PERSONNEL	530 717,45
AUTRES CHARGES DE GESTION	171 103,05
CHARGES FINANCIÈRES	68 783,63
DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00
AMORTISSEMENTS	4 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 069 727,52

FONCTIONNEMENT	
ATTÉNUATIONS DE CHARGES	63 793,61
PRODUITS DES SERVICES, VENTES	80 858,39
IMPÔTS ET TAXES	660 678,84
DOTATIONS	349 675,89
AUTRES PRODUITS	16 491,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 136,75
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 186 634,52

TOTAL INVESTISSEMENT	312 288,12
-----------------------------	-------------------

TOTAL INVESTISSEMENT	237 680,72
-----------------------------	-------------------

REPORTS de 2013

FONCTIONNEMENT	0,00
INVESTISSEMENT	0,00

FONCTIONNEMENT	43 646,14
INVESTISSEMENT	23 611,42

RÉSULTAT CUMULÉ 2014 **1 382 015,64**

1 491 572,80

Le résultat définitif global pour 2014 est un excédent de 109 557,16 €.



QUI SUIS-JE ?

Je suis tout petit, noir avec des zébrures blanches qui m'ont valu mon surnom.

Contrairement à la plupart de mes congénères, je pique le jour et à l'extérieur !

Je vole mal (150 mètres environ).

Les hommes ne m'aiment pas car je pique beaucoup et je suis potentiellement vecteur de maladies infectieuses comme la Dengue ou le Chikungunya.

JE SUIS AEDES ALBOPICTUS SURNOMMÉ MOUSTIQUE TIGRE.

Ses gîtes de reproduction sont de petites dimensions, toujours en milieu habité, jamais en milieux naturels humides et ouverts.

Pour éviter sa prolifération un seul réflexe : supprimez toutes les eaux stagnantes de vos jardins et terrasses (videz seaux, vases, soucoupes, gouttières, ramassez les sacs plastiques qui peuvent garder les eaux de pluie plusieurs jours) et supprimez ainsi les lieux de ponte.



BIANUCCI

A votre service depuis 1959

6 Raisons pour + de CONFIANCE

MATERIAUX

CARRELAGES

MENUISERIE

PRIX

CHOIX

QUALITE

SERVICE

RAPIDITE

PROXIMITE

TOUT POUR LE BATIMENT

RODILHAN MATERIAUX

421 Chemin des canaux - RODILHAN

> 04.66.20.35.87

NIMES CARRELAGES

Rue Francis Cantier - NIMES

> 04.66.02.12.12

ST-GERVASY MATERIAUX

Route Nationale 96 - ST-GERVASY

> 04.66.75.39.47

www.bianucci-materiaux.com

TRAVAUX

Rue du Ventoux

Partie Est : de la rue du 19 mars à la rue de Loubanes

La partie Est, entre le cimetière et la rue de Loubanes, est maintenant terminée en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux et la mise en service du nouveau poste de transformation. Les poteaux devenus inutiles ont été déposés et elle va être goudronnée en attendant le revêtement définitif.

Partie Ouest :

La partie Ouest, en fin d'année ou au début 2016, verra à son tour reprendre les travaux d'enfouissement des câbles électriques, téléphoniques et d'éclairage public et la pose de fourreaux pour la fibre optique.

Les coûts de ces travaux rue du Ventoux, et la difficulté à coordonner des interventions obéissant à des contraintes différentes, nous ont obligés à des phasages sur plusieurs années.

Partie Ouest : de l'avenue Frédéric Mistral à la rue du 19 mars

Eau : réglé par Nîmes Métropole

Assainissement : réglé par Nîmes Métropole

Réseau pluvial : réglé par la commune

Travaux restant à réaliser :

Électricité : 134 313,30 € TTC payé par le Syndicat Département d'Électricité.

Téléphone : 54 746,39 € TTC payé par la commune avec subvention du Département (estimée à 15 000 €).



Dépose des câbles et leurs supports

Éclairage public : 53 737,81 € TTC payé par la commune avec subvention du Syndicat Départemental d'Électricité (estimée à 6 000 €).

Fourreaux fibre optique : 12 653,33 € payé par la commune.

Revêtement, en enrobé, peinture, mobilier urbain, sur toute la longueur de la rue : 86 659,77 € TTC : payé par la commune avec subvention parlementaire (5 000 €) et subvention du Département (montant non connu, de l'ordre de 20 000 € dans le cadre de la répartition du produit des amendes de polices).

Total des travaux restant pour terminer la rue : 342 110,60 € TTC dont environ **161 797,30 €** pour la commune.

Débroussaillage des pistes DFCI

La piste DFCI, destinée à lutter contre un incendie sur la colline de Badassel, a été débroussaillée sur 50 m autour du chemin et la végétation a été broyée ; seuls quelques gros arbres sont conservés. Il s'agit bien, en cas d'incendie, de ralentir la progression du feu et faciliter l'accès des véhicules de pompiers.



Sommet de Badassel



Piste sud de Badassel

GOUDRONNAGE

La rue du Ventoux (côté Est) va recevoir un revêtement en bicouche dès cet été, en attendant le revêtement définitif. Les rues de Loubanes et de Périchard seront, elles, goudronnées avec un enrobé mince à la rentrée. C'est l'entreprise COLAS qui réalisera les travaux.

Inauguration des logements aidés

Les logements aidés, lotissement des Cigalons et lotissement de Zolana, ont été inaugurés par Monsieur le président de « Un toit pour tous », Madame la représentante de la Région, Monsieur Bastide représentant le Conseil départemental, le Maire et Monsieur Giral, Directeur de « Un toit pour tous ». Les occupants de ces logements, conviés bien sûr, étaient nombreux. Des visites d'appartements ont été organisées et les traditionnels discours ont insisté sur la nécessité de ces logements, leur confort et leur qualité architecturale, saluant l'architecte Monsieur Cabreras.



Discours, ici Monsieur GIRAL

Fac-similé
Grand Sud

Canon

PARTENAIRE BUREAUTIQUE S.A.
Le Forum, Ville Active, Bt K32
Rue Mallet Stevens
30900 Nîmes
Tél. : +33(0)4.66.38.99.99
Fax : +33(0)4.66.38.99.77
facsimile_lr@fsi.canon.fr

FaC-similé
GRAND SUD
Membre du réseau européen
Canon Business Center



Visite d'un logement

Voie ferrée

Les travaux réalisés par Oc'Via et RFF, destinés à construire une voie nouvelle raccordant la ligne LGV de Manduel à la ligne existante rive droite du Rhône à Saint-Gervasy, sont en bonne voie : les ouvrages d'art, ponts et autres passages d'eau ont été réalisés, les rétablissements de voiries devraient être terminés en fin d'année. Ne resteront que les travaux de construction de la voie proprement dite. La gêne occasionnée aux personnes se rendant en direction de Redessan et aux agriculteurs devraient donc s'estomper dès le début 2016.



Futur pont vers Redessan



Ouvrage d'art pour le passage de l'eau

BOUYGUES
ENERGIES & SERVICES

Nos énergies pour une **Vie Meilleure**

Centre de Nîmes - 233, avenue Clément Ader - 30320 Marguerittes

RÈGLEMENT PPRI

Le PPRI a été publié par le Préfet, il y a un an maintenant. Le règlement concernant les constructions nouvelles ou les modifications aux logements existants est applicable. Ce règlement, prenant en compte l'aléa «inondation», impose un certain nombre de prescriptions dont les principales sont énumérées ci-dessous. En cas de dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable, il serait bon que vous passiez en mairie pour le consulter, car il complète ou se substitue en certains points à celui du POS.

Ci-dessous un extrait de ce règlement s'appliquant dans la zone M-U (zone aléa moyen urbanisée) qui concerne une grande partie de la commune (Ouest notamment, mais aussi extrême Est et Sud).

À noter que la PHE (Plus Hautes Eaux) est le niveau d'eau supposé en cas d'inondation centennale. Elle apparaît sur le plan sous forme de courbes de niveau.

Extraits des prescriptions émanant du PPRI pour la zone M-U (aléa modéré en zone urbanisée) qui est la plus fréquente concernant Saint-Gervasy. (Le règlement complet est consultable en mairie) :

Article 2 : SONT ADMIS SOUS CONDITIONS dans la zone M-U

Article 2-1 : constructions nouvelles

c) La *création ou l'extension de logement* est admise sous réserve que :

- la surface du plancher aménagé soit calée à la cote PHE + 30 cm,
- pour les extensions, le reste du bâtiment soit équipé de batardeaux à chaque ouvrant situé sous la PHE.

Dans les cas de *locaux de logements existants disposant d'un étage accessible au-dessus de la PHE*, l'extension pourra être autorisée au niveau du plancher existant (et non plus à PHE + 30 cm), dans la limite de 20 m² d'emprise au sol, sous réserve que :

- L'extension s'accompagne de mesures compen-

satoires (pose de batardeaux à chaque ouvrant situé sous la PHE et réseau électrique de l'extension descendant hors d'eau.

- Le reste du bâtiment soit équipé de batardeaux au niveau du terrain naturel.

h) La création d'*annexes* est admise au niveau du terrain naturel.

Article 2-2 : constructions existantes

i) La *modification de construction* avec changement de destination allant dans le sens d'une augmentation de la vulnérabilité est admise sous réserve que :

- la surface du plancher aménagé soit calée à la cote PHE + 30 cm

- le reste du bâtiment soit équipé de batardeaux à chaque ouvrant situé sous la PHE.

La modification de construction avec changement de destination allant dans le sens d'une augmentation de la vulnérabilité est admise au niveau du plancher existant pour les locaux de logement disposant d'un étage accessible au-dessus de la PHE dans la limite de 20 m² d'emprise au sol. Cette disposition n'est pas cumulable avec celle relative aux extensions au sol.

La modification de construction sans changement de destination ou avec changement de destination allant dans le sens d'une diminution de la vulnérabilité est admise au niveau du plancher existant.

La *création d'ouvertures au-dessus de la cote de la PHE* est admise.

La *création d'ouvertures en-dessous de la cote de la PHE* est admise sous réserve d'équiper tous les ouvrants sous la PHE de batardeaux.

Article 2-3 : autres projets et travaux

k) Les *piscines individuelles enterrées* sont admises à condition qu'un balisage permanent du bassin par des barrières soit mis en place pour assurer la sécurité des personnes et des services de secours.



SAINT GERVASY



Au cœur du village,
dans une petite résidence

- Appartements du T2 au T3
- Belles terrasses
- Jardins intérieurs
- Proche commodités et commerces
- Prestations de standing



terresdusoleil-promotion.com
04 67 20 04 04

Débroussaillage : une obligation

Notre commune, particulièrement exposée aux risques d'incendie, est concernée par les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2013008-0007 de janvier 2013. Le débroussaillage est une obligation légale. Il vise à réduire les combustibles végétaux de toute nature. Les résidus de ces coupes doivent être enlevés ou broyés. Pour les terrains en zone urbaine, ce sont les propriétaires des parcelles qui doivent les tenir débroussaillées. Pour les terrains en zone naturelle, ce sont les propriétaires d'habitation qui doivent débroussailler jusqu'à 50 m de leur construction, y compris sur les parcelles voisines.

LA CHASSE AUX CROTTES

Pour des raisons d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur la voie publique, trottoirs, espaces verts et espaces de jeux publics. Les déjections animales sont causes de nuisances, dangereuses pour autrui, néfastes pour l'environnement, négatives pour l'image de notre village et coûteuses pour la collectivité.

Pensez à emporter des sacs en plastique, ou ceux que nous avons d'ores et déjà mis à votre disposition. Ramassez les crottes et jetez-les dans une poubelle ! Geste simple, de bon sens et de civisme.

Mise en place, début juillet, de distributeurs de sacs plastiques pour les déjections canines :

- Place de la Victoire
- À l'aire de jeux aux écoles
- Aux abords du foyer

Halte aux pesticides

Notre commune a décidé de s'engager dans la voie de non-utilisation de phytosanitaires en s'orientant vers des pratiques de désherbage propre. Cela nécessite une augmentation du temps réservé au nettoyage de la voirie et des espaces verts.

Mais en anticipant, nous avons préparé l'interdiction, avancée au 1^{er} mai 2016, d'utilisation de pesticides par les collectivités publiques.

D'ores et déjà, adoptons tous ensemble les pratiques respectueuses de l'environnement ; c'est un enjeu de santé publique.

STATION D'ÉPURATION DE CABRIÈRES

Les rejets de la station d'épuration de Cabrières se déversaient dans le Canabou. Au fil des années, ces rejets de plus en plus importants avaient atteint le creux de Lafoux. Nîmes Métropole, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, a décidé, à notre demande, de raccorder prioritairement le réseau de Cabrières à la station d'épuration de Marguerittes. Ces travaux étant terminés, le Canabou a retrouvé depuis le début de l'année son aspect antérieur et tout risque de pollution due à ces effluents est écarté.

TRAVAUX - DEPANNAGE - ENTRETIEN
Bernard BOUTIERE 06 14 26 79 17



RENOV' PEINTURE

Nicolas BOUTIERE 06 68 47 39 87



Menus Travaux du Bâtiment - Plomberie - Petite Maçonnerie
Peinture - Papier-peint - Vitres - Pose de serrures - etc...



TEMPÊTE

L'année 2015 sera l'année des coups de vent. Le 8 février particulièrement : des dizaines de pins ont été abattus par le vent.



FABRICATION ARTISANALE

DE LA CONCEPTION À LA POSE



devis & déplacement GRATUIT

Cuisine
Salle de BAIN
DÉCORATION
Escalier
FUNÉRAIRE
INOX...

MARBRERIE
XAVIER
FERON

www.marbrerie-feron.fr
04 66 75 18 75
06 80 14 91 09

Écoles

CHANGEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE

Fin juin, les enseignants, les employés de l'école maternelle, les parents d'élèves et la municipalité étaient invités par la Directrice, comme chaque année, à clore l'année scolaire. Cette manifestation a eu une importance particulière puisque Madame LEROY, suivant son mari dans les Pyrénées Orientales, quitte son poste de Saint-Gervasy après 12 années à la tête de l'école maternelle.

« ...La commune vous est reconnaissante pour votre travail, votre passion, votre rigueur, votre ponctualité et votre attachement à remplir au mieux votre mission, allant très loin dans ce trait de caractère qui vous caractérise et

qui veut que vous recherchiez la perfection pour mieux servir vos élèves.

Les parents d'élèves, que vous respectiez beaucoup individuellement et par le biais de l'APE ou du Conseil d'École, j'en suis sûr, ont apprécié votre compétence et votre disponibilité.

...Chère Céline, nous vous souhaitons de retrouver rapidement une affectation car, à n'en pas douter, vous allez vite être en manque de cette ambiance si particulière, si attachante et prenante qui caractérise la rencontre du monde de l'enfance et celui de l'éducation. »

C'est Monsieur KOWALCZYK, actuellement en poste à Nîmes, qui succédera à Madame LEROY. Nous lui souhaitons, bien sûr, la bienvenue et une parfaite adaptation à son nouveau poste.

Calendrier scolaire	
Zone C : académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles	
Pré-rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2015
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2015
Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	Du samedi 20 février 2016 au lundi 7 mars 2016
Vacances de printemps	Du samedi 16 avril 2016 au lundi 2 mai 2016
Vacances d'été	Mardi 5 juillet 2016

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, le départ a lieu le vendredi après les cours.

KERMESSE DES ÉCOLES 26 JUIN 2015



EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2015/2016

140 élèves à
l'école élémentaire

85 élèves à
l'école maternelle

La paroisse

La paroisse de Saint-Gervasy fait partie du district de Marguerittes, avec les paroisses de Bezouze, Cabrières, Lédenon et Poulx. Les messes ont lieu en alternance avec les autres villages : horaires et lieux affichés à l'église ou sur le site internet. L'église est ouverte chaque vendredi de 14h30 à 16h.

Permanences et secrétariat au presbytère de Marguerittes, 20 rue de la République.

Tél. : 09 66 89 00 66 - Fax. : 09 70 63 15 71

Curé du district : Père **Benoît REIF**

Tél. : 09 66 89 00 66 - Email : br2009@orange.fr.

Site internet du district :

<http://www.marguerittes.catho.fr>

Pour la cathéchèse, les rencontres ont lieu à Margerittes.

Fin 2013, la paroisse a effectué les travaux de rénovation des 2 salles du presbytère. Maintenant, ces salles accueillent différentes réunions et

régulièrement les rencontres des jeunes ados de l'aumônerie.

Comme tous les ans, notre communauté a célébré la fête de la Croix Glorieuse, le dimanche 14 septembre sous un soleil radieux ; au cours de la messe en plein air sur le parvis de la chapelle, un enfant a reçu le baptême pendant la célébration.

Ensuite les nombreux participants se sont retrouvés pour le repas dans une ambiance conviviale pour clôturer la journée. Un grand merci à tous les bénévoles qui contribuent à ce succès.

Le loto annuel s'est déroulé le dimanche 9 novembre et nous remercions les personnes présentes, ainsi que les généreux donateurs (familles ou commerçants), qui avec leur participation, permettent à la paroisse de financer les différents travaux.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Septembre

- Samedi 5 : Forum des associations
- Dimanche 13 : Pèlerinage à la chapelle suivi d'un repas par « La Paroisse »
- Dimanche 20 : Concours de boules Association « La Boule Éclair »
- Dimanche 27 : Concours de boules Association « La Boule Éclair »

Octobre

- Dimanche 4 : Vide-grenier Art'Tistic
- Samedi 10 : Festival de Jazz
- Samedi 17 : Après-midi d'informations sur le thème « Bouger en Europe » par l'Association « Saint-Gervasy Demain »
- Dimanche 25 : Loto Association « La Boule Éclair »

Novembre

- Samedi 7 : Stage Country Association « Fai Tira »
- Dimanche 8 : Loto de l'APE

Liste non exhaustive et pouvant être modifiée.

- Dimanche 15 : Loto de « La paroisse »
- Samedi 28 : Soirée dansante Association « Gonne-Auto »

Décembre

- Samedi 5 : Spectacle de Noël « PETER PAN » à 16 h 00
- Dimanche 20 : Loto de l'« ES3M »
- Dimanche 27 : Loto de FCF
- Jeudi 31 : Réveillon de l'« ES3M »

Janvier

- Dimanche 3 : Course pédestre Association « Cap Bombonera »
- Samedi 9 : Cérémonie des vœux du Maire
- Dimanche 24 : Loto Association « Les Vétérans »

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Dimanches 6 et 13 décembre 2015



TRAVAUX PUBLICS / MAÇONNERIE

ALARCON Esteban

LOCATION TRACTO-PELLE / MINIS-PELLE AVEC CHAUFFEUR

141, chemin de S' Bonnet
50520 Bezouze

Tél/Fax : 04 66 75 20 55
Port. : 06 07 62 73 46



La commune sera bientôt dotée de nouveaux conteneurs à verre.

Cela s'est passé dans la commune



Vide - Grenier

ORGANISE PAR L'A.P.E
SAINT GERVASY

DIMANCHE 26 AVRIL 2015
SUR LA PLACE DU MARCHÉ
7H00 à 18h00
(Accueil des exposants à 6h00)

8€ les 3 Mètres

**BUVETTE ET RESTAURATION
SUR PLACE**

Inscription : Mlle PICCA 06.19.56.09.33



Les Vendredis de l'agglomération

COUPLE MODE D'EMPLOI

(Les femmes viennent de) Venus et (les hommes viennent de) mars
Compagnie du Nabat

13 MARS | **St-Gervasy**
20h45 - Foyer socio-culturel
Entrée gratuite

PLUS D'INFOS SUR WWW.NIMES-METROPOLE.FR



La COMPAGNIE DES CINTRES présente :

LE BERET DE LA TORTUE



Malgré les apparences... une situation explosive !!!

Une comédie douce-amère de Jean DELL & Gerald Sibleyras
mise en scène par Jacques SERVANT

Samedi 25 avril 20h30	Centre culturel	SAINT-GERVASY
Samedi 2 mai 20h30	Centre social l'Escal	MARGUERITES
Samedi 15 mai 20h30	Salle des fêtes	POULX
Dimanche 17 mai 15h00	Salle des fêtes	POULX

Conduct : 04.66.75.05.53

Le mot de l'opposition

Tous les 6 ans, il nous sollicite pour l'élire et puis plus rien. Êtes-vous bien informés des décisions et non-décisions du maire sur notre vie quotidienne?

Informés des dates et heures de conseils municipaux sur le panneau d'affichage lumineux pour y assister?

Vous demande t-on votre avis sur la qualité des aménagements communaux : voirie, trottoirs, éclairages, circulation routière, recrutement de salariés supplémentaires, cantine scolaire, jours et horaires d'ouverture de la poste et de la mairie, nouveaux emprunts, augmentation des impôts et du tarif des activités périscolaires ?

Exprimez-vous et venez assister aux conseils municipaux.

À votre service, les élus de l'opposition :
M. BARRE

RÉTROS FÊTE DE L FÊTE DU 14.



Fête de la musique



SPECTIVE LAMUSIQUE JUILLET 2015



FESTIVAL DE BANJO DES 12, 13 ET 14 JUIN 2015

Le troisième festival « ATOUR DU BANJO » a connu une effervescence inattendue et inespérée, tant de l'organisatrice du festival, Marie-Ange PARERE, que du président de l'association, Patrice CORBALAN, également musicien de talent que l'on a pu voir dans différentes formations derrière sa contrebasse.

Succès dû en grande partie à une ouverture exceptionnelle, le vendredi soir, par le « ALISON BROWN QUARTET » venu directement de Nashville USA qui a drainé les connaisseurs et conquis le public, déplaçant les meilleurs banjoïstes d'au-delà même des frontières françaises.

Sous le parrainage de l'excellent Joseph VU VAN, musicien accompli, Saint-Gervasy a vécu tout le week-end aux sons des



banjos, mais pas que ; ce festival « ATOUR DU BANJO » a laissé une large place au jazz, au bluegrass, au folk, au blues, à la musique manouche, irlandaise, à la fanfare New Orléans...

Festival de rencontres de musiciens en tous genres et de tous horizons qui, pour les uns,

viennent jouer bénévolement de toute la France, pour les autres, « faire le bœuf » dans tous les coins du festival.

Tous sont déjà donné rendez-vous les 10, 11 et 12 juin 2016 pour la quatrième édition du festival « ATOUR DU BANJO ».

ART' TISTIC

La 4^e édition de peinture et sculpture intercommunale d'association organisée par l'association « ART' TISTIC » a remporté un vif succès ; de nombreux visiteurs sont venus découvrir près de 200 tableaux.

Très enthousiastes, ils ont pu faire la connaissance des 44 exposants, ainsi que du peintre d'honneur : Christian VEY, connu en France et sur plusieurs continents (Asie, USA, Afrique).

Un jury, composé d'artistes peintres connus, dont M. Jean-Pierre BRETHON, a décerné le 1^{er} prix à M. Serge PAREDES, membre d'Art' Tistic, pour son œuvre « Le Chinois ».

Le prix du public a été remis à Mme BEAUBIN, membre de l'association « JE TU IL NOUS » de Caveirac.

Le dimanche, un repas amical a réuni, dans une ambiance très sympathique, les 44 exposants ainsi que les artistes peintres.

Le bureau



Mairie de Saint-Gervasy : Hôtel de Ville - 1, avenue Georges Taillefer, 30320. Tél. 04 66 75 24 76

Fax : 04 66 75 17 99. Site internet : www.mairie-saint-gervasy.com.

Mail : commune.saintgervasy@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie au public

Du lundi au vendredi : 8h-12h/13h30-16h30. Juillet/août : 8h-15h sans interruption.

Ordures ménagères : le lundi soir, sortir les 2 bacs (ordures ménagères et tri sélectif). Le jeudi soir, uniquement le bac ordures ménagères. Pensez à rentrer vos conteneurs après la collecte. Attention : déposez vos bouteilles aux conteneurs de quartiers.

Renseignements : NÎMES MÉTROPOLE
Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers.
04 66 02 54 54

Déchèterie : 04 66 75 50 01
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (hiver), de 15h à 18h30 (été). Samedi de 8h30 à 17h30 (toute l'année).

Police rurale
En cas d'urgence, vous pouvez joindre le garde-champêtre ou laisser un message sur son répondeur au 06 11 37 59 22.

Eau - Assainissement
La SAUR gère le service public d'eau potable. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service clientèle au 04 30 62 10 01.
En cas d'urgence appeler le 0810 813 103.
VÉOLIA gère le service assainissement. Contact direct au 0811 900 500.

Constructions : les démarches à entreprendre
Toute construction nouvelle ou changement de destination d'une habitation doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une « déclaration préalable » suivant le cas. Le non-respect de cette formalité entraînera une procédure.

Divagation des chiens
Elle est interdite à cause des dangers qu'elle présente.

Éclairage public
Un contrat d'entretien a été conclu avec l'entreprise ETDE. Prévenir la mairie en cas de lampes hors d'usage.

Agence postale - 6, place de la Victoire - 04 66 68 18 36
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h Attention : changement d'horaires en été.

Permanence du conciliateur de justice
Mairie de Manduel : 2^e mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30. Mairie de Poulx : 4^e mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30.

Centre Multimédia - 04 66 75 56 80

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h.
Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Foyer socio-culturel

Pour louer la salle, s'adresser à la mairie. Les locations sont réglementées : réservez à l'avance et dans le respect de la réglementation.

Assistante sociale : sur rendez-vous.
Tél. 04 66 02 80 33.

Numéros de téléphone utiles

Pompiers : 18

Police Secours : 17

S.A.M.U : 15

Gendarmerie de Marguerittes : 04 66 75 39 40

Numéro d'urgence E.D.F Gard : 09 72 67 50 30

Numéro d'urgence gaz : 04 66 26 25 24

A.D.M.R : 04 66 58 20 09

Foyer socio-culturel : 04 66 75 12 66

École primaire : 04 66 75 17 13

École maternelle : 04 66 75 06 16

Cantine scolaire : 04 66 75 35 75

Crèche Halte-garderie : 04 66 75 62 87

Taxi Claude : 06 86 16 96 75 et 04 66 75 11 54

Médecins : Dr Hadjoudj 04 66 75 28 78

Dentiste : Dr Chopin 04 66 75 45 88

Ostéopathe : M. Gantzer 04 66 75 18 02

Kinésithérapeute : M. Laugier 04 66 22 20 79

Ergothérapeute : Mme Laugier 04 66 22 20 79 / 06 89 09 01 87

Conseillère psycho-sociale : Mme Soler
04 66 62 93 63 / 06 58 57 91 44

Infirmiers :

Mme Bonnet : 04 66 75 46 48

Mme Cambon : 06 87 82 34 16

Mme Chapus : 04 66 20 99 28 ou 06 29 54 32 67

Mme Crégut : 04 66 75 49 15

Mme Mercier : 04 66 75 16 94

M. Puchol : 04 66 59 43 98 ou 06 63 97 73 45

Mme Sadargues : 04 66 75 46 48

Mme Basire : 04 66 20 76 71

Mme Chapus : 06 23 54 32 67

Pharmacie : 04 66 75 26 75

Correspondante Midi Libre :

Mme Duplix : cduplix@free.fr



GGL
AMENAGEMENT

**100%
terrain
à bâtir**



La marque du terrain à bâtir

ggl-groupe.com